

# Conseil Municipal du 23 février 2019 à 9 H 30

## Compte rendu

**Présents :** E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, A. ISBLED, M. KROMER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON (10h00).

**Excusés :** N. IRENEE procuration à M. BEAUFREZ, M.A. MANIER procuration J. PETITJEAN.

Délibération n°1/2019

**1 Désignation secrétaire de séance :** Monsieur Michel KROMER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°2/2019

**2 Approbation du compte rendu de la séance précédente :** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018.

Délibération n°3/2019

**3 Élus :** Le Maire informe le Conseil Municipal du changement de l'indice (2022 à 2027) relatif aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que si le pourcentage augmente, l'indemnité des élus va augmenter. Monsieur le Maire lui répond qu'elle augmentera effectivement de quelques centimes. Il propose alors aux élus de modifier le pourcentage afin que les indemnités restent identiques.

Monsieur Alain FESSLER valide la proposition de Monsieur le Maire. Il estime que du fait de la difficulté économique du pays, il préfère qu'il n'y ait pas d'augmentation de la rémunération. Il précise qu'il a fait le calcul depuis le compte administratif entre 2013 et 2017 (ancien mandat et nouveau mandat) et que la rémunération des élus a augmenté de 10 457 € soit 32,80 %.

Monsieur le Maire lui rappelle que des indemnités ont été rajoutées suite à la création de trois postes de Conseillers Délégués. Il informe les élus qu'il présentera au prochain conseil une comparaison entre les remboursements des frais de déplacement qu'il a touchés après 2014 et ceux touchés avant 2014. (un seul déplacement compté sur 5 ans, à Strasbourg pour le camion).

Monsieur Hervé GRISEY pense que c'est « mesquin » de discuter sur quelques centimes par rapport à l'implication des élus. La demande serait valable si l'indemnité était touchée en totalité, hors ce n'est pas le cas sur Étueffont (40 % sur 43 % pour le Maire). Il estime que l'indemnité n'est pas à la hauteur de son investissement. Monsieur Alain FESSLER approuve mais estime qu'il faut faire un effort par rapport à la population.

Monsieur Jacques PETITJEAN adhère aux propos de Monsieur Hervé GRISEY. Il estime que les élus ne comptent pas leur temps passé au service de la population.

Monsieur le Maire rappelle que les Élus reversent 10% de leurs indemnités dans la caisse des élus qui sert notamment à payer les vœux du maire.

Suite à cet échange de point de vue, Monsieur le Maire précise que les nouvelles indemnités seront calculées de telle sorte que leur montant ne soit pas modifié (pour cela une légère modification du pourcentage sera effectuée).

#### 4 Finances

4.1 Convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation de contrôles d'agrès sportifs et d'aires de jeux : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation des contrôles d'agrès (en extérieur et en intérieur) de football, handball, basket-ball et hockey sur gazon ou en salle et des aires de jeux collectives (23 euros par an par agrès contrôlé et 50 euros par an par aire de jeux contrôlée).

Monsieur le Maire rappelle que les vérifications étaient réalisées autrefois par les Gardes Nature. Ces contrôles sont obligatoires.

Madame Martine HAMELIN demande combien il y a d'aires de jeux sur la Commune. Monsieur le Maire précise que la Commune possède 3 aires de jeux (Base de Loisirs, vers la Piscine et vers les immeubles de Territoire Habitat), d'un terrain de Foot, de Basket et de Tennis.

Monsieur Alain FESSLER signale qu'actuellement au terrain de foot certains buts sont désolidarisés sur le terrain stabilisé.

4.2. – Demande de subvention DETR 2019 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement concernant le projet de requalification de bâtiments en perspective du déplacement de l'école élémentaire, l'accueil de nouvelles classes, la création de logements seniors et un espace dédié à l'intergénérationnel pour un coût total de 124 700€. Il autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 auprès des services de Madame la Préfète. (40 % maximum soit 49 880 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Nature	Montant	Nature	Montant
Étude réaménagement	124 700 €	Subvention DETR 2019 sollicitée : 40% du coût total HT	49 880 €
		Autre subvention 20% du coût total HT	24 940 €
		Commune : fonds propres	49 880 €
Coût total HT	124 700 €	Coût total HT	124 700 €

Monsieur le Maire précise que ce projet ne rentre pas dans les critères de la Région via la Communauté de Communes pour obtenir une subvention. Par contre, une demande pourra être faite au niveau de l'habitat.

#### 10H00 : Arrivée de Madame Chantal PHILIPPON

4.3 – Bornes de recharges pour véhicule électrique : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec Territoire d'Énergie 90 pour l'installation d'une infrastructure de recharge (pour véhicules électriques et hybrides rechargeables) sur le parking place de la Piscine.

Délibération n°4/2019

Délibération n°5/2019

Délibération n°6/2019

Monsieur le Maire précise que chaque installation est constituée d'une station de recharge comprenant deux bornes soit quatre points de recharge. Elle permet également la recharge d'un véhicule à deux roues. L'ADEME participe à hauteur de 50 %. L'installation devrait se faire avant l'été.

Monsieur Jacques PETITJEAN pose le problème de charge rapide (plus de 20kw) ou charge normale ? la charge rapide reste aux frais de la Commune. Monsieur le Maire précise que pour l'instant les bornes sont en charge normale et qu'une discussion est en cours avec le Syndicat pour la charge rapide. (Sur les 40 bornes installées il n'y a que 4 bornes en charge rapide). Monsieur Alain FESSLER, étant délégué à Territoire Energie, propose de se renseigner sur ce problème technique (coût de l'utilisation).

Délibération n°7/2019

4.4 – Demande de subvention Collège Colluci, voyage en Angleterre : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention au Collège Colluci de Rougemont le Château pour l'organisation d'un voyage pédagogique en Angleterre, d'un montant de 330€ (30 € par élève).

Délibération n°8/2019

4.5 – Demande de subvention Collège Colluci, voyage en Grèce : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention au Collège Colluci de Rougemont le Château pour l'organisation d'un voyage pédagogique en Grèce, d'un montant de 120€ (30€ par élève).

Monsieur Jacques PETITJEAN s'étonne que les demandes de subvention interviennent tardivement après les voyages alors que les budgets sont parfaitement équilibrés. Madame Chantal PHILIPPON précise que les projets ont été présentés au compte administratif du Collège en novembre 2018. Les demandes de subvention n'ont pas été faites pour le Conseil du mois de décembre malgré nos relances.

Délibération n°9/2019

**5. Règlement du puits de dispersion des cendres au cimetière communal d'Étueffont** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement du puits de dispersion des cendres au cimetière communal d'Étueffont et décide d'appliquer les tarifs de 30 euros pour la dispersion des cendres et 40 € pour la pose d'une plaque (durée de 30 ans). Une demande devra être faite en Mairie préalablement au dépôt des cendres.

Monsieur le Maire précise que les plaques seront disposées sur des colonnes et elles seront toutes identiques. La Commune fournira la plaque aux pompes funèbres et elle sera gravée par leurs soins.

Cette proposition de tarifs sera présentée aux Communes de Lamadeleine Val des Angès et de Petitmagny pour validation.

Monsieur le Maire informe les élus que des travaux sont prévus au cimetière : agrandissement d'une dizaine de mètres au niveau du mur béton pour faire une allée plus plate et il faudra repenser les accès à des allées pour certaines tombes.

Monsieur Alain FESSLER rappelle qu'il était prévu de prévoir un affichage pour le règlement du cimetière. Monsieur le maire précise que ce dernier sera également affiché.

## **6. Vœu des Élus**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas s'associer à la demande de la fondation 30 millions d'amis sur la présence des animaux sauvages dans les cirques.

## **7. Informations diverses**

7.1 – Recensement de la population : 1498 habitants à Étueffont (calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

## **8. Questions diverses**

8.1 – La Société Belfort Cryo a le projet de transformer son centre de cryothérapie, actuellement implanté à Belfort, en unité mobile et cherche des emplacements disponibles (un matin, 1h30 par semaine). Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour son installation sur le parking de la piscine au tarif de 13 € par mois.

8.2 – Opération Compost Marché du Terroir : Monsieur le Maire demande des bénévoles pour l'opération compost qui se déroulera le dimanche 7 avril 2019 lors du marché du terroir. La liste d'inscription est disponible en Mairie.

8.3 – Monsieur le Maire informe les élus que le repiquage de la parcelle forestière pour l'exploitation de nouvelles espèces aura lieu dans les semaines à venir (compte rendu conseil municipal du 14 décembre 2018).

8.4 – Monsieur le Maire informe les élus qu'une convention sera signée entre les 5 communes (Etueffont, Petitmagny, Grosmagny, Rougegoutte et Vescemont) pour gérer les travaux à réaliser sur la route forestière (ancien syndicat de la route du Fayé).

8.5 – Question de Monsieur Alain FESSLER : quelles sont les mesures de sécurité prises pour le passage du Rallye de Franche Comté le 17 mars prochain ? Monsieur le Maire explique aux élus que 15 jours avant l'évènement des affiches seront disposées dans le village. Un arrêté sera fait pour la Rue des Bois Sarclés. La sécurité sera assurée par la gendarmerie et les organisateurs du Rallye. Parcours : Départ de Grosmagny jusqu'à Eloie, Bois d'Eloie, passage dans le village à vitesse normale direction Rougemont le Château (3 passages dans la journée).

8.6 - Les employés communaux travaillent sur la réalisation du parking derrière la maison Sauvageot (Rue de Rougemont) pour les élus, le personnel communal et les institutrices.

8.7 – Problèmes des chats errants : des démarches vont être faites auprès d'une association qui s'occupe de ce problème de surpopulation (stérilisation des chats et remise dans son milieu naturel).

8.8 – Madame Chantal PHILIPPON rappelle qu'elle se rendra ce samedi soir à la remise des prix de la Route des villes et villages fleuris pour les décorations de Noël.

8.9 – Une nouvelle commission électorale dont le but sera de détecter les anomalies sur les décisions prises concernant les électeurs sera bientôt mise en place. (hors Maire, Adjointes et Conseillers Délégués).

8.10 – Lors du prochain Conseil, Monsieur Jacques PETITJEAN présentera une partie du site internet de la Commune sur lequel il travaille avec le prestataire retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h25.

Le Secrétaire de séance,

Michel KROMER



Le Maire,

René BAZIN.

